



GENRE ET PARLEMENT : égalité et parité

Exemple du Rwanda

par : Député NYIRABEGA Euthalie

Libreville, le 14 Juin 2013

CONTENU

- I. BREF APERCU SUR LE RWANDA
- II. LES OBSTACLES DU PASSE/ avant 1994
- III. LA CONSTITUTION DU RWANDA: CLEF DE LA REPRESENTATION DES FEMMES
- IV. L'INFLUENCE DU GENRE ET RESULTATS ATTEINTS
- V. LES RESULTATS TANGIBLES
- VI. LECONS APPRISES
- VII. DEFIS
- VIII. PERSPECTIVES

I. BREF APERCU SUR LE RWANDA

- ❑ **Pays situé à l'Est de l'Afrique**
- ❑ **Superficie : 26.338 kilomètres carrés**
- ❑ **Population : 10 millions d'habitants**
- ❑ **Femmes : plus de 52%**

- ❑ **Avant Génocide d'Avril 1994, certaines lois**
 - **discriminatoires la défavorisaient**

II. LES OBSTACLES DU PASSE

❖ Sous représentation avant 1994

- Une gouvernance centralisée, caractérisée par le régionalisme, l'exclusion, le népotisme, les Institutions Stratégiques contrôlées par les Hommes
- Parlement créé en 1962, monocaméral avec la prédominance des hommes au Parlement jusqu'en 1994.
- Peu de sensibilité aux droits des femmes comme droits humains; certaines lois discriminatoires
- Inexistence d'une VOIX pouvant influencer les décideurs en faveur de la femme.



❖ CONSEQUENCE

Sous représentation des femmes et faible participation dans les affaires publiques;

Politiques et programmes ne tenant pas compte des besoins et des intérêts des femmes.

III. CONSTITUTION DU 4 JUIN 2003, CLEF DE L'Egalite des sexes et Participation effective des Femmes

- Constitution **du 4 Juin 2003** telle que révisée à ce jour comprend plusieurs dispositions qui garantissent la représentation politique des femmes, condition pour une participation effective.
- **Préambule:**
- Volonté politique pour promouvoir l'Unité, la démocratie, la réconciliation nationale, la culture de la paix, l'Etat de droits, les droits de la personne, le pluralisme politique, la tolérance, le partage du pouvoir, le dialogue et le consensus...

III. CONSTITUTION DU 4 JUIN 2003, CLEF DE L'egalite et Participation effective des Femmes

- L'engagement à promouvoir les valeurs positives de la société Rwandaise en saisissant des opportunités: une nation, une même langue, une même culture, une histoire commune...
- Engagement à mettre en œuvre les instruments et les conventions internationaux que le Rwanda a ratifié : CEDAW, PFAB, Résolution 1325...

III. CONSTITUTION DU 4 JUIN 2003, CLEF DE L'egalite et Participation effective des Femmes

- **Art.8, al3: Droit de vote et d'éligibilité pour tous**
- **Art9, al4 : Edification d'un Etat de Droit et du régime démocratique pluraliste, l'égalité de tous les Rwandais et l'égalité entre les Femmes et les Hommes, réflétée par l'attribution d'au moins 30% des postes aux Femmes dans les instances de prise de décision**
- **Art. 52, al 3: les Formations Politiques doivent jouer un rôle actif dans l'éducation politique démocratique des citoyens. ainsi qu'à l'expression du suffrage et prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives de l'Etat.**

DE L'égalité et Participation effective des Femmes

- **Les formations Politiques doivent en outre veiller à la sauvegarde de l'unité des Rwandais, à l'égalité des femmes et des hommes que ce soit dans le recrutement de leurs adhérents ou dans la composition de leurs organes de direction et dans l'exercice de leurs activités/ trois partis agréés sur 9 sont dirigés par des Femmes...**

Art 76: Composition du Parlement bicaméral

La Chambre des Députés: 80 membres, au moins 30% des femmes

- ❖ **53: les Représentants des Formations politiques: vote direct, système proportionnel avec listes bloquées: les Formations politiques doivent assurer la représentation d'au moins 30% des Femmes.**

III. CONSTITUTION DU 4 JUIN 2003, CLEF DE L'egalite et Participation effective des Femmes

- ❖ **24 Femmes:** au moins 30% des places réservées aux femmes, pourvues vote indirect, circonscriptions electorales
- ❖ **Deux Représentants des jeunes:** vote Indirect, collège electoral
- ❖ **Un représentant des Handicapés élu par le collège/ Forum des Handicapés.**

Art 8: Senat : 26 Sénateurs , au moins 30 % des Femmes

- 12 élus/entités administratives du pays;
- 8 nommés par le Président de la République
- 4 nommés par le Forum des Partis Politiques
- 1 Professeur ou chercheur issu des institutions d'Enseignement Supérieurs publics
- 1 Professeur ou chercheur/d'Enseignement Supérieurs privés

III. CONSTITUTION DU 4 JUIN 2003, CLEF DE L'egalite et Participation effective des Femmes

- **Institutions de promotion du Genre**
 - MIGEPROF
 - Le Conseil National des Femmes: CNF organisé du Village au Niveau National; les coordinatrices sont automatiquement membres des Conseils Consultatifs à leur niveau.
 - Gender Monitoring Office (GMO) ou l'Observatoire du genre qui assure le Contrôle de la mise en application de la Politique Nationale du genre

IV. . L'INFLUENCE DE L'ÉGALITÉ ET PARTITE AU PARLEMENT (SV)

- Selon le classement mondial, **le Rwanda vient en première position des pays qui ont plus de femmes au Parlement.** Sur 186 Parlements du monde, le Rwanda compte parmi les 39 Parlements au monde présidés par la femme.
(**réf:** Union Interparlementaire, Les femmes dans les Parlements nationaux, avril 2011)

IV. L'INFLUENCE DE L'EGALITE ET PARITE AU PARLEMENT (SV)

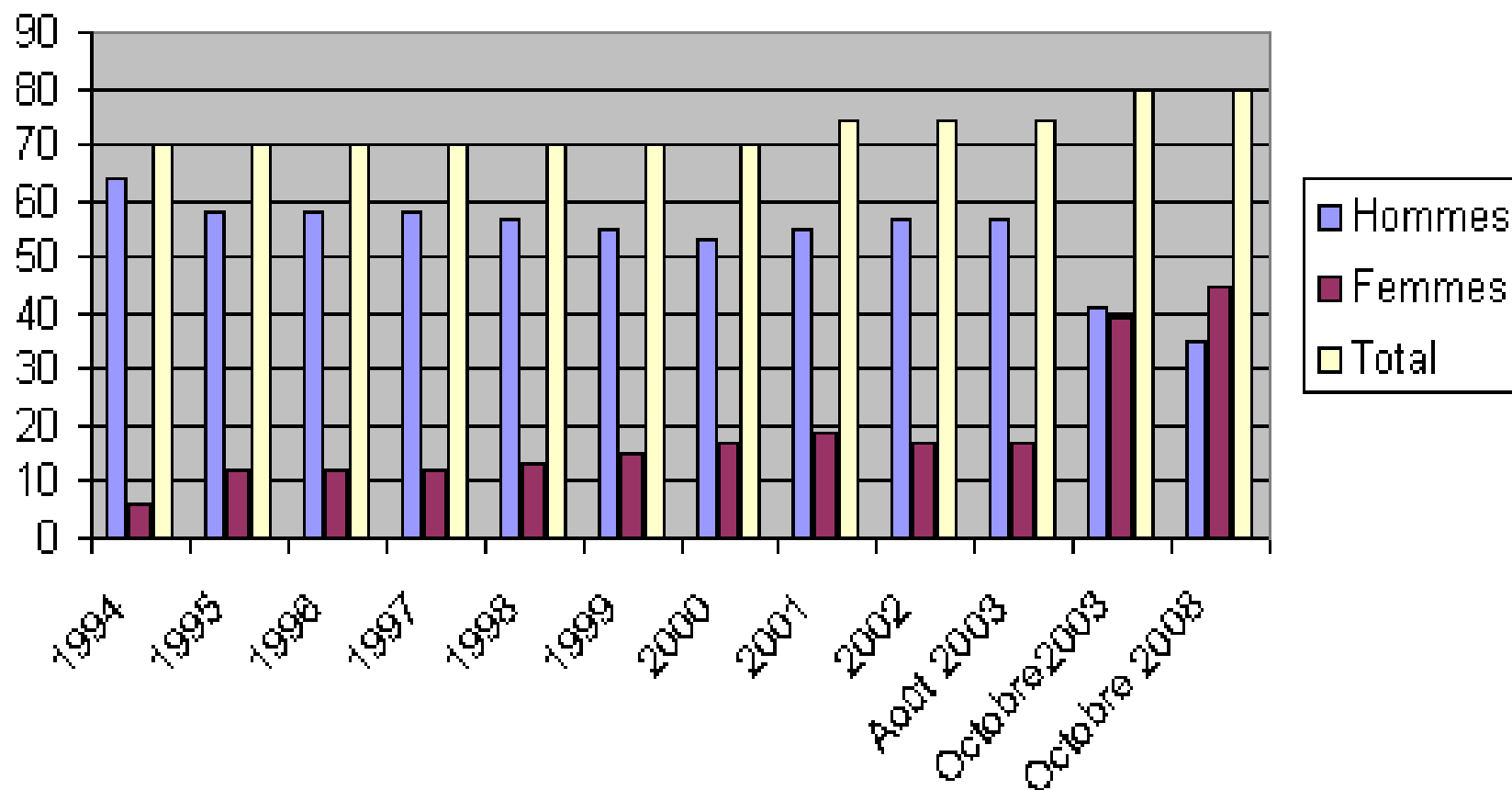
- L'évolution de l'effectif des femmes au Parlement et la taille des responsabilités que les femmes assument montrent leur contribution dans la vie socio-économique et politique du Rwanda.
- L'influence que les femmes exercent dans le processus parlementaire est facilitée par le travail qu'elles accomplissent au sein de leur réseau affilié au Parlement dénommé « **Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires (FFRP)** ».

I.V. . L'INFLUENCE DE L'EGALITE ET PARITE DES SEXES AU PARLEMENT (SV)

- **La motivation principale de sa création:** renforcement de l'unité et du rôle d'influence des Femmes Parlementaires au sein de la société rwandaise en général et au sein du Parlement du Rwanda en particulier.
- Au fil et à mesure que le nombre de Femmes Parlementaires augmentait et que la dimension genre s'enracinait au Parlement, le nombre des membres du FFRP est passé de **12 en 1996 à 82 en 2011 dont 52 Femmes et 30 Hommes.**

I.V. . L'INFLUENCE DE L'EGALITE ET PARITE AU PARLEMENT (SV)

Evolution de l'effectif des Femmes Parlementaires



V. STRATÉGIES D'INFLUENCE ET RÉSULTATS

- **Les commissions permanentes du Parlement** à travers le travail d'analyse, de recherche et de lobbying effectué dans les commissions permanentes du Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires (FFRP).
- Ensuite cette influence s'exerce à travers **le plaidoyer et le partenariat tant sur le plan national, régional que sur le plan international**, à travers les conférences organisées, la contribution à l'initiation, à la révision et à la dissémination des lois.

V. RESULTATS ATTEINTS (Mise en avant du travail des femmes

- Reconsidération du classement du viol commis pendant le génocide des Tutsi de 1994
- Un recueil de lois suivantes en rapport avec le genre a été élaboré et disséminé:
 - ❖ La loi n° 22/99 du 12/11/1999 complétant le livre premier du code civil et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions ;

V. RESULTATS ATTEINTS (Communication et lois favorisant l'égalite des sexes)

- ❖ La loi organique n° 08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda ;
- ❖ La loi n° 59/2008 du 10/09/2008 portant prévention et répression de toute forme de violence basée sur le genre;
- ❖ La loi n° 13/2009 du 27/05/2009 portant réglementation du travail au Rwanda
- ❖ La loi n°27/2001 du 28/04/2001 portant sur les droits de l'enfant et sa protection contre toutes formes de violences

V. RÉSULTATS TANGIBLES

cadre propice l'égalité et parité au Rwanda

Représentation de plus de 30% à tous les niveaux:

Au niveau de l'Exécutif:

- **Femmes Ministres et Secrétaires d'Etat: 35%** , portefeuilles stratégiques : Ministre à la Présidence, Affaires Etrangères , Agriculture, Santé, Intégration Régionale, Genre et promotion de la Famille, Eau et Energie, Développement Communautaire.
- **Secrétaires Permanents des Ministères: 50%**
- *Au niveau décentralisé:*
- **Selon les élections de Février 2011, Conseils des Districts : Femmes: 41%; 37% de membres des Bureaux de Conseils des districts sont des femmes et Comités Exécutifs des structures décentralisées et la ville de Kigali: 40% sont des femmes.**

VI. LEÇONS APPRISES

- La participation effective des femmes à la gouvernance est le résultat de tout un processus et réussit si toutes les parties prenantes se l'approprient et y participent;
- La qualité des résultats de ce processus requiert un environnement porteur aménagé par:
 - Un cadre Juridique favorable = Fondation
 - Une volonté Politique = moteur

V. RÉSULTATS TANGIBLES

- **Au sein du Parlement du Rwanda**
 - Bureau du Parlement est genre sensible. La présidence est assurée par une femme.
 - Le bureau du Sénat est également genre sensible
 - Le personnel cadre du parlement et du Sénat est genre sensible aussi: 2 Clerks l'un est une femme, l'autre un homme.

V. RÉSULTATS TANGIBLES

- Les Hauts Dirigeants du pays et les leaders à tous les niveaux = pilotes du changement; au Rwanda 19 ans seulement après le Génocide , la différence est visible grâce au leadership visionnaire dont au Sommet le Président de la République Son Excellence Paul KAGAME ;
- L' Unité des Femmes leaders est un facteur d'efficacité permettant de tenir en compte l'agenda des femmes dans toutes les politiques, les programmes et les actions des acteurs du développement
- Le partenariat avec les hommes permet un changement rapide et effectif
La participation Communautaire, notamment celles des femmes et des hommes est un facteur déterminant pour la réussite du changement, l'impact et la durabilité des acquis....

VII. Défis

- Promouvoir les biens acquis en rapport avec l'égalité et parité et les garder pour le future (mentorship program for Young people in leadership) ;
- Non existence de crèche et salle d'allaitement au sein du Parlement ; mais comme l'espace des localisations des creche et domiciles sont reduites , le planing peut etre envisage surtout pour le staff moyen
- Les barrières culturelles/ résistance au changement existe en une certaine mesure (la femme s'occupe plus que l'homme des travaux domestiques et autres en rapport avec l'éducation des enfants).

VIII. PERSPECTIVES

- Renforcer les acquis pour que les femmes restent dans les instances de prise de décisions et y jouent un rôle actif;
- Renforcer davantage le partenariat et la synergie avec les autres Institutions de promotion du genre et de l'autonomisation de la femme;
- Echanges d'informations et mobilisation des ressources pour lutter contre les obstacles à la participation des femmes ;
- Renforcement du pouvoir économique de la femme;
- Renforcer le partenariat avec les Hommes;
- Mobilisation et formation des femmes futures leaders

Merci beaucoup /Murakoze/ Thank you!!!

